



## Santé publique

### Tabac : un pas en avant, un pas en arrière

Le 12 avril dernier, Xavier Bertrand, ministre de la Santé, a présenté au Premier ministre, Dominique de Villepin, ses propositions et sa démarche dans la lutte contre le tabagisme. On s'attendait à l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics, et ce avec une solution rapide : un décret modifiant la loi Evin. Cependant, Xavier Bertrand est reparti de Matignon quasiment bredouille. Le Premier ministre a seulement demandé à Xavier Bertrand de « *procéder à une évaluation approfondie des différentes solutions, en concertation avec tous les acteurs concernés au niveau national et local* »...

Pour Yves Bur, député UMP du Bas-Rhin, fer de lance de la lutte antitabac au sein de la majorité, cette non-décision gouvernementale est « *un effet collatéral du CPE et la victoire de quelques lobbies actifs au détriment de l'intérêt général* ».

C'est une « *reculade incroyable* », considère Jean-Marie Le Guen, député PS de Paris. Quant au professeur Gérard Dubois, il déclare que « *le 12 avril est un jour de deuil pour la santé publique en France* ». Henri Pujol, président de la Ligue nationale contre le cancer, regrette que le gouvernement n'ait pas voulu « *franchir le pas* ». Il précise que « *plus personne ne râle contre l'interdiction de fumer dans les avions ou les TGV* »...

Sandrine Blanchard et Patrick Roger, dans *Le Monde* du 14 avril 2006, rappellent que Xavier Bertrand avait pourtant de multiples cartes en mains pour défendre le dossier. Tout d'abord, le tabagisme passif est responsable, en France, de

plus de 3 000 morts chaque année. Ensuite, la Cour de cassation a reconnu aux non-fumeurs, dans un arrêt du 29 juin 2005, « *un véritable droit à être protégés de la fumée des autres* ». A cela s'ajoute un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), en date du 8 mars 2006, prônant « *une mesure législative d'interdiction absolue dans les lieux publics* ». Selon ce rapport, la loi Evin de 1991 serait « *mal appliquée* » et elle aurait « *épuisé ses effets positifs* ».

Mais aussi les multiples exemples de pays européens – Irlande, Italie, Norvège, Suède... – qui ont décidé d'appliquer cette mesure, sans pour autant s'attirer les foudres de l'opinion publique. Enfin, tous les sondages montrent qu'une large majorité de Français se déclare favorable à une interdiction renforcée. « *Le pouvoir politique a une vraie difficulté à mesurer l'évolution de la société* », déplore Yves Bur...



## Actualités statistiques

### Diminution de la fréquentation étrangère

Dans les Pays-de-la-Loire, un net repli de la fréquentation hôtelière par la clientèle étrangère marque l'année 2005 (- 4,7 %). Les touristes étrangers les plus attirés par la région ont

diminué leur nombre de nuitées, à l'exception des touristes espagnols et néerlandais.

Les 45 287 nuitées enregistrées en Mayenne en 2005 représentent 6,2 % de la fréquentation des

étrangers dans les hôtels ligériens. Le département enregistre lui-même un repli de 8,2 % par rapport à 2004.

Source : INSEE des Pays-de-la-Loire, *Informations statistiques* n° 212 de mai 2006.

## Les familles nombreuses restent une spécificité mayennaise

Familles allocataires CAF en 2004 selon le type de famille

Au 31 décembre 2004, selon l'INSEE des Pays-de-la-Loire, les Caisses d'allocations familiales (CAF) versaient des allocations familiales à quelque 244 000 familles, dont 21 000 en Mayenne (8,5 %).

La proportion de familles mayennaises allocataires selon le type de famille confirme le poids important des familles nombreuses dans le département.

Type de famille	Nombre d'enfants	Mayenne	Pays-de-la-Loire	%
Monoparentales	2	1 254	19 439	6,5%
	3	542	7 359	7,4%
	4 ou plus	205	2 564	8,0%
	Ensemble	2 001	29 362	6,8%
Couples	2	11 606	137 276	8,5%
	3	5 751	62 631	9,2%
	4 ou plus	1 432	14 561	9,8%
	Ensemble	18 789	214 468	8,8%
Ensemble		20 790	243 830	8,5%

Source : INSEE des Pays-de-la-Loire, *Informations statistiques* n° 213 de mai 2006.

## 47 % des chômeurs sont en activité un an après leur inscription

Selon une enquête par échantillonnage que l'IFOP a réalisée pour l'UNEDIC <sup>(1)</sup>, il s'avère que douze mois après leur entrée en chômage indemnisé, 47 % des personnes ont retrouvé un emploi ou créé leur entreprise (contre 39 % au bout de six mois). Par ailleurs, 42 % sont toujours à la recherche d'un emploi (contre 53 % à six mois). Enfin, 5 % suivent une formation ; 2 % sont en arrêt maladie ou congé maternité et 4 % ont abandonné toute recherche d'emploi.

A douze mois, 47 % des personnes ayant retrouvé du travail sont en CDI, mais 33 % sont en CDD et 20 % en intérim. Si la part des CDI est assez proche chez les hommes et les femmes (47,5 %

contre 45,5 %), en revanche les femmes accèdent toujours plus massivement à un CDD (43 % contre 27 % pour les hommes), tandis que la part de l'intérim chez les hommes est nettement supérieure à celle observée chez les femmes (25 % contre 11 %).

L'étude publiée par l'UNEDIC analyse ensuite les différents parcours d'emploi qui se dessinent au cours des douze mois suivant l'inscription : de la stabilisation durable dans l'emploi (pour près d'un allocataire sur cinq) à des enchaînements d'emplois courts, sans occulter ceux qui n'ont eu aucun accès à l'emploi...

### La pensée hebdomadaire

*« Les Françaises participent quasiment à l'égal des hommes à l'activité professionnelle. Ce qui ne signifie pas que, statistiquement, les hommes participent à l'égal des femmes aux activités domestiques et parentales : il ne faudrait quand même pas rêver ! »*

Source : Martine Fouzriex, *Sciences Humaines* n° 172 de juin 2006

[présentation de : Marie-Agnès Barrère-Mauissou, *Les femmes françaises créent l'exception*, Matisse – CES / CNRS].

<sup>(1)</sup> – UNEDIC (Direction des études et des statistiques), *Point'statis* n° 19 de mai 2006 (4 p.).